

On vit une époque formidable, dans une région extraordinaire.
Les associations sont logées à la même enseigne et maltraitées de la même façon que les Communes...

Le Conseil Départemental a transféré il y a deux ans certains de ses domaines de compétences à la Métropole du Grand Nancy, parmi lesquelles le soutien aux écoles de musique.

À Tomblaine, il existe une école de musique associative : "Tempo", particulièrement performante et novatrice.

Mais, pour reconnaître, en tant que telle, une école de musique, il faut plaire à des fonctionnaires qui ont le pouvoir de décider, même s'ils ne sortent jamais de leur bureau pour aller constater la pertinence des actions pédagogiques et des programmes enseignés. Comme les élus suivent tout ça de très, très loin, ça n'arrange rien à ce système bureaucratique et sans âme.

Alors, une école de musique à Tomblaine, dans une Zone Urbaine Sensible, ça n'était pas possible. Il y avait donc (petite) subvention, mais TEMPO n'émargeait pas sur la ligne des écoles de musiques "reconnues" (tout cela en catimini, nous n'en savions rien. Et pour cause, il n'y avait aucune raison pour ne pas reconnaître cette école de musique).

Le conseil Départemental (qui vient d'ailleurs de dissoudre l'association "Pass'sport et culture" que nous avons créée avec le regretté Michel Dinet, défenseur de l'Éducation Populaire), a donc, conformément à la Loi, transféré le soutien aux école de musique à la Métropole du Grrrrrand Nancy, en oubliant juste... TEMPO, école de Tomblaine !

La Métropole, dans son mode de fonctionnement habituellement sectaire, a sauté sur l'occasion pour ne pas reconnaître TEMPO et cela fait donc deux ans que l'école de musique de Tomblaine, malgré mes multiples interventions, est la seule de l'agglomération à ne pas être subventionnée par la Métropole. Même fonctionnement : des fonctionnaires et des élus tout aussi incompetents, qui ont le pouvoir de décider de tout, même s'ils n'y connaissent rien (je fais un pari : on fait une battle eux contre moi, sur la musique, les méthodes pédagogiques sur les apprentissages, la maitrise de l'instrument, l'éveil musical, etc. Et on compte les points... chiche ?). Et pire encore, quand ils décident de refouler une association, ils n'en informent pas l'assemblée des élus. Seraient-ils honteux de leurs méthodes ?

Récemment, j'ai appris que ces gens-là (comme disait Brel), dans leur grande mansuétude, ont accepté d'attribuer une (petite) subvention à TEMPO, à partir de documents fournis qui démontre clairement le niveau d'ingérence (hors la loi) de ces collectivités (les puissants qui décident) vis à vis des associations (les petits qui travaillent en proximité).

Ouf !

Quelques exemples récents pour démontrer le niveau d'incompétence de ces gens-là pour déterminer la qualité d'une école de musique, ainsi que le caractère discriminant :

- quand un jeune élève de Tempo réussit le concours d'entrée au conservatoire...
- Nicolas Tuillon, professeur de saxophone à TEMPO est parti en tournée avec... [Vanessa Paradis](#).
- Lisa Brachet, professeure à Tempo, à la chorale et prof de violon dans "l'orchestre à l'école" en plein Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville (encore une action qui mériterait que le Conseil Départemental et la Métropole apportent un soutien décent...), Lisa vient de réussir son concours et obtient son diplôme d'État de professeure de violon. C'est à dire qu'elle pourrait être professeure en Conservatoire.

Quand est-ce qu'on dégage tout ça ?